

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2014

RENFORCEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (N° 1575)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL78

présenté par
M. Clément, rapporteur

ARTICLE 13

A l'alinéa 9, substituer aux mots : "sont soumis aux", les mots : "respectent les".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.